AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1889
FR0011981968-FS0942

7 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2025, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 novembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir 19 560 782 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 6,89% du capital et 5,95% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	250 000	0,09	250 000	0,08
BofA Securities Europe SA	236 250	0,08	236 250	0,07
Merrill Lynch International	19 056 436	6,71	19 056 436	5,80
BofA Securities, Inc.	17 552	0,01	17 552	0,01
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	544	ns	544	ns
Total Bank of America Corporation	**19 560 782**	**6,89**	**19 560 782**	**5,95**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions WORLDLINE détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 236 250 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities Europe SA de rappeler lesdites actions à tout moment ; et

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 1 490 000 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment.

[1] Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 717 363 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 4 613 384 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 22 décembre 2025 et le 6 mai 2030[2] ; et

- la société Bank of America National Association a précisé détenir 250 000 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 17 novembre 2025[2].

[2] Sur la base d'un delta de 1.